

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2021-34	30/09/2021	Subventions associations	859
2021-35	30/09/2021	Inventaire des collectios exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé au 10 av du maréchal Foch : demande de subvention	860
2021-36	30/09/2021	Dettes effacées en créances éteintes au compte 6542 (pertes sur créances irrécouvrables-créances éteintes	861
2021-37	30/09/2021	Demande d'aide financière de particuliers pour participation au Dakar Classic	862
2021-38	30/09/2021	Recrutement agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services de l'école primaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité	863
2021-39	30/09/2021	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services de la cantine scolaire et de l'école primaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	864-865

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mille dix vingt un

et le trente septembre à 20h00

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. LABROQUERE M.

CAPERAN R. HILLAIRE N. DULAC F. FOURMENT P. BACQUE G.

ARAUJO DA SILVA M. GAY G. HILLAIRE L.

Date convocation

22 septembre 2021

Date affichage

22 septembre 2021

Excusés : BAUWEN C.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet : Subventions associations

N°2021-34

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 avril 2021 relative au vote des subventions aux associations.

Elle propose de verser aux associations suivantes qui ont fonctionné normalement durant la saison malgré la crise sanitaire :

- Sporting Club Valentinois : 3 280 € au lieu de 1 640 €
- Gymnastique Volontaire Labarthe-Valentine : 800 € au lieu de 400 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Accepte de verser sur l'exercice 2021 au
  - Sporting Club Valentinois : 3 280 € au lieu de 1 640 €
  - Gymnastique Volontaire Labarthe-Valentine : 800 € au lieu de 400 €
- Autorise le virement de crédit car le compte 6574 est insuffisamment approvisionné de 2 040,00 € :  
compte 615221 : - 2 040 € / compte 6574 : + 2 040 €
- Autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213106653-20210930-2021-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021



**Marie NADALET**  
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 30 septembre

L'an deux mille vingt un

et le trente septembre

à 20h00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. GRAU J. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. HILLAIRE L.

DULAC F. GAY G. ARAUJO DA SILVA M BACQUE G.

Excusés : BAUWEN C.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire

Date convocation

22 septembre 2021

Date affichage

22 septembre 2021

Objet délibération :

Inventaire des collections exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé 10 av du maréchal Foch : demande de subvention

N°2021-35

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 décembre 2020 concernant l'inventaire des collections exposées dans le dépôt des fouilles et dans le local situé 10 av du maréchal Foch.

Une aide financière a été demandé à la DRAC, SRA et au Département.

L'Etat a répondu favorablement à la demande d'aide, mais le Département ne finance pas la commune.

Madame le maire propose de revoir le plan de financement et demander une aide plus importante à l'Etat :

Dépenses montant hors taxes : 5 625,00

Recettes : 2 250,00 aide de l'Etat (40%)

Fonds propres : 3 375,00

Total recettes : 5 625,00

Ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Accepte le devis
- Approuve le plan de financement suivant
- Dépenses montant hors taxes : 5 625,00
  
- Recettes : 2 250,00 aide de l'Etat (40%)
- Fonds propres : 3 375,00
- Total recettes : 5 625,00
  
- Demande une aide à l'Etat, à la DRAC, SRA
- Dit que la dépense sera prévue dans le budget 2021 en investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210930-2021-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021



Marie NADALET  
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mille dix vingt un

et le trente septembre

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. HILLAIRE L. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

FOURMENT P. BACQUE G. DULAC F.

Excusés : BAUWEN C.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date convocation

22 septembre 2021

Date affichage

22 septembre 2021

Objet : Dettes effacées en créances éteintes au compte 6542 (pertes sur créances irrécouvrables- créances éteintes)

N°2021-36

Madame le maire expose au conseil municipal :

Madame Martin Rose Marie divorcée Adoue, ancienne locataire de la commune, était au jour du dépôt du dossier, redevable de la somme de 3 056,39 € auprès de la commune de Valentine (loyers et ordures ménagères appartement communal 1 rue de la Bielle).

Madame Martin a déposé un dossier auprès de la commission de surendettement de la Haute-Garonne le 19 mars 2021.

La commission de surendettement a orienté le dossier vers un redressement personnel sans liquidation judiciaire et a validé cette décision le 12/08/2021.

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle a supprimé l'homologation par le juge d'instance des mesures recommandées par la commission de surendettement. Par conséquent, les mesures décidées par la commission de surendettement s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de la décision de la commission sans nécessiter d'homologation par le juge d'instance.

Conformément à l'article L741-2 du code de la consommation, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement total et définitif des dettes non professionnelles du débiteur arrêtées à la date de la décision de la commission.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Inscrit la somme de 3 056,93 € au compte 6542 et décide d'augmenter les crédits de ce compte insuffisamment approvisionné, compte 615228 : - 3 100 € / compte 6542 : + 3 100 €
- Autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

Accusé de réception - Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

031-213106653-20210930-2021-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021



Marie NADALET  
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date convocation

22 septembre 2021

Date affichage

22 septembre 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt un

et le trente septembre

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. HILLAIRE L. FOURMENT P. CAPERAN R.

BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

DULAC F.

Excusés : BAUWEN C.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Demande d'aide financière de particuliers pour participation au Dakar Classic

N° 2021-37

Madame le maire expose au conseil municipal :

Messieurs Eric et Jean-François BOTTIAU sont venus présentés en mairie leur projet de participation au Dakar Classic en Arabie Saoudite du 02 janvier au 14 janvier 2022.

La participation (engagement, frais et autres) à ce rallye s'élève à 37 450 euros.

Ce rallye a une visée humanitaire et soutient l'association AR MADA qui intervient en matière de santé auprès de populations reculées de Madagascar.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide ne pas accorder d'aide financière pour la participation de messieurs Eric et Jean-François BOTTIAU au Dakar Classic
- Décide de mettre à disposition une salle pour la promotion de leur rallye et de les soutenir au niveau de la publicité et de la communication sur cet événement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET  
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210930-2021-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date convocation

22 septembre 2021

Date affichage

22 septembre 2021

Objet délibération :

Recrutement agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services de l'école primaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

N°2021-38

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'école en raison des mesures sanitaires liées à la COVID, désinfection des locaux, des toilettes plusieurs fois dans la journée

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité en raison des mesures sanitaires pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 15 juillet 2022,

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des locaux de l'école primaire, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18 heures durant le temps scolaire et au-delà en cas de durcissement du protocole sanitaire. Cette possibilité fera l'objet d'un avenant au contrat.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210930-2021-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

-863-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt un

et le trente septembre

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET

Présents : DUCASSE B ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. FOURMENT P. HILLAIRE L. DULAC F.

CAPERAN R. BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

Excusés : BAUWEN C.

Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Marie NADALET  
Maire



Nombre de conseillers :  
exercice : 15  
présents : 14  
votants : 14

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mille dix vingt un  
et le trente septembre

à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire  
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F.  
LABROQUERE M. GAY G. STEFANI L. BACQUE G. FOURMENT  
P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.  
Excusés : BAUWEN C.

Date convocation  
22 septembre 2021

Date affichage  
22 septembre 2021

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services de la cantine scolaire et de l'école primaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité  
N° 2021-39

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cantine scolaire et à l'école primaire, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID, désinfection des locaux plusieurs fois dans la journée et augmentation des effectifs des enfants et des adultes à la cantine scolaire.

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, 8<sup>ème</sup> échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'assistante de la cuisinière de la cantine et d'entretien des locaux cantine et école élémentaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h50 (21 h pendant le temps scolaire et à la demande durant les vacances scolaires).

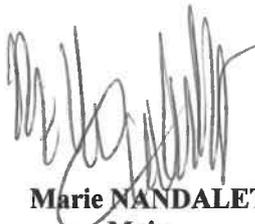
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IB 378 IM 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

  
**Marie NANDALET**  
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210930-2021-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021